



INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

RWM ALPHA MONEY FR
Code ISIN part RD : FR0014007P97
BLUE COLIBRI AM
« FIA soumis au droit français »

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

Ce FIA est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion, pour des investisseurs dont les actifs financiers sont majoritairement exposés en euros ou dans la zone euro, la recherche d'une performance nette de frais, supérieure ou égale à celle des marchés de taux hors zone euro, afin de leur offrir un placement défensif en cas de dépréciation de l'euro, sur la durée de placement recommandée. Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence.

Toutefois, la performance du FIA pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori composé de 40% EURIBOR 1 an + 40% IBOX Euro Eurozone Sovereign 7-10 Total Return Index + 10% XAU Curncy + 10% Bloomberg World Large & Mid Cap Total Return Index.

L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de comparaison. Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, coupons et dividendes réinvestis.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FIA met en place une stratégie de gestion active et discrétionnaire visant à rechercher de la performance lors des phases de variations importantes de la monnaie euro par rapport aux autres devises (en particulier le dollar US, Franc Suisse, Couronne Danoise, Couronne Suédoise, Couronne Norvégienne, Livre Sterling) et des marchés financiers de la zone euro.

La répartition des actifs en son sein se décompose en deux parties distinctes :

- 1- Une partie stratégique (de 0 à 90%) qui sera constituée d'instruments de taux (titres vifs) cotés en devises étrangères et jusqu'à 20% sur les indices de futures sur matières premières (or, argent, palladium,...) au travers d'OPCVM et/ou de FIA, y compris des ETF;
- 2- Une partie tactique (de 0 à 20%) qui sera constituée d'un portefeuille d'actions internationales.

Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- de 40% à 90% en instruments de taux souverains, en titres vifs et en OPC, publics, privés, de toutes zones géographiques, hors pays émergents, de notation Investment Grade selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ;
de 0% à 20% sur les marchés actions internationales, en titres vifs et en OPC y compris marchés émergents, de moyennes et grandes capitalisations, de tous les secteurs.
- de 0% à 20% sur les indices de futures sur matières premières (or, argent, palladium,...) au travers d'OPCVM et/ou de FIA, y compris des ETF. Les indices sous-jacents respectent les critères de diversification du Code Monétaire et Financier et ne donnent pas lieu à la livraison physique des matières premières

La fourchette de sensibilité du FIA au risque de taux est comprise entre 0 et 4.

Jusqu'à 90% de l'actif net au risque de change.

Le FIA peut investir jusqu'à 20 % de son actif net en OPC y compris des ETF.

Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture et/ou exposition au risque action, taux, crédit et change, sans entraîner une surexposition du portefeuille.

Affectation des sommes distribuables : Distribution

Durée de placement recommandée : Supérieure à 1 an.

Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 11h00 et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour.

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture de bourse, à l'exception des jours de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du FIA et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 3 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce FIA est classé en catégorie 3 en raison de son exposition aux marchés de taux et actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes. En effet, la valeur liquidative peut subir des variations induites par la maturité des titres, la sensibilité du portefeuille et la volatilité du marché actions.

RISQUE IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les contrats financiers et titres financiers comportant un contrat financier, lorsqu'ils sont simples :

l'utilisation des instruments financiers simples peut entraîner à la baisse des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT

FRAIS D'ENTREE	Néant
FRAIS DE SORTIE	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRELEVES PAR L'OPC SUR UNE ANNEE

FRAIS COURANTS	1,15%
----------------	-------

FRAIS PRELEVES PAR L'OPC DANS CERTAINES CIRCONSTANCES

COMMISSION DE PERFORMANCE	Néant
---------------------------	-------

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice estimés à la date d'agrément. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section des « Frais » du prospectus de ce FIA disponible auprès de la société de gestion

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance du FIA, des éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Les performances affichées seront celles du fonds et de son indicateur de comparaison

AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance du FIA est calculée coupons et dividendes réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Celle de l'indicateur de comparaison est calculée coupons et dividendes réinvestis

- DATE DE CREATION DU FIA : 17/05/2022 - DATE DE CREATION DE LA PART: 17/05/2022

- DEVISE DE LIBELLE : Euro

- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant.

INFORMATIONS PRATIQUES :

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR LE FIA (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de BLUE COLIBRI AM – 17 RUE DE L'ARGONNE-33500 LIBOURNE.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

LIEU ET MODALITES D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : BLUE COLIBRI AM

REGIME FISCAL : Le FIA n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Le détail des informations relatives à la politique de rémunération de la société de gestion, incluant de façon non limitative le descriptif du calcul des rémunérations, l'identité de la personne responsable de la supervision des rémunérations ainsi que la composition du comité de rémunération le cas échéant, est disponible sur le site internet <http://www.blue-colibri-am.com>. Une copie de cette politique est disponible gratuitement sur simple demande.

La rémunération du personnel de la société de gestion est arrêtée par la direction générale : BLUE COLIBRI AM ne versera pas de rémunération variable aux gérants du FIA.

La responsabilité de BLUE COLIBRI AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

BLUE COLIBRI AM est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au xx/0x/2022